



# Communiqué de presse

23 novembre 2022



## Jardin Dewin à Forest: classement en cours

### *Pascal Smet entretient la confusion. Une ultime déroboade ?*

Le lundi 14 novembre, la députée Isabelle Pauthier (Ecolo) a interpellé le Secrétaire d'Etat Pascal Smet en Commission de Développement Territorial **au sujet de la procédure de classement du jardin de la Villa Dewin/Hôtel Danckaert, rue Meyerbeer 33-35 à Forest.**

Pour rappel, le site, constitué d'une villa art déco de l'architecte Jean-Baptiste Dewin (1922) et d'un jardin dessiné de près de 40 ares bordé d'une trentaine d'arbres à haute tige, était, depuis 2014, menacé par des projets immobiliers de grande ampleur. En juillet 2016, le Gouvernement avait classé la Villa et une partie seulement de son jardin. Ce classement partiel avait protégé la Villa mais n'avait pas empêché le promoteur de déposer des demandes de permis d'urbanisme sur la partie non classée du jardin. En juillet 2021, souhaitant que l'intérêt patrimonial et environnemental du jardin soit reconsidéré à la lumière d'éléments nouveaux –notamment sa conception selon la spirale de Fibonacci, son attribution à Dewin et sa filiation avec l'Ecole du Nouveau jardin Pittoresque-, le Comité Meunier avait introduit une demande d'extension du classement à la totalité de la parcelle. Le 20 juillet dernier, le Gouvernement a décidé d'entamer la procédure de classement, qui est en cours.

A ce propos, lors de son interpellation, Isabelle Pauthier a rappelé au Secrétaire d'Etat qu'il avait annoncé le 27 janvier **la volonté du Gouvernement de classer l'intégralité du jardin alors que seul le périmètre de chemin de promenade est couvert par l'arrêté d'entame de classement du 20 juillet.** En effet, celui-ci exclut les parties Nord et Sud de la parcelle. La députée a souligné aussi que ces exclusions ne correspondent pas à ce que préconisait la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS).

En réponse, le Secrétaire d'Etat a joué sur les mots, en précisant que : « *le périmètre de classement correspond au tracé figurant dans la demande de classement émanant de l'initiative citoyenne* ». Le Comité Meunier relève que cette déclaration n'est pas correcte : en effet, le schéma qui figure dans le dossier de demande servait à démontrer l'utilisation du nombre d'or pour le tracé du chemin de promenade et **ne représentait en aucun cas la délimitation du périmètre à classer.** La confusion n'était pas possible puisque la demande portait clairement sur "*la partie non classée du jardin d'origine de la villa Danckaert de l'architecte J-B. Dewin, sise rue Meyerbeer 35 à Forest sur la parcelle cadastrale 163V4*", soit la totalité du jardin.

Pascal Smet confondrait-il le terme « chemin de promenade » avec celui de « jardin » ? Un chemin de promenade n'est pas un jardin, c'est un ensemble d'allées qui permettent de se promener au sein d'un jardin. C'est la raison pour laquelle le Comité Meunier a demandé de classer l'intégralité du jardin d'origine.

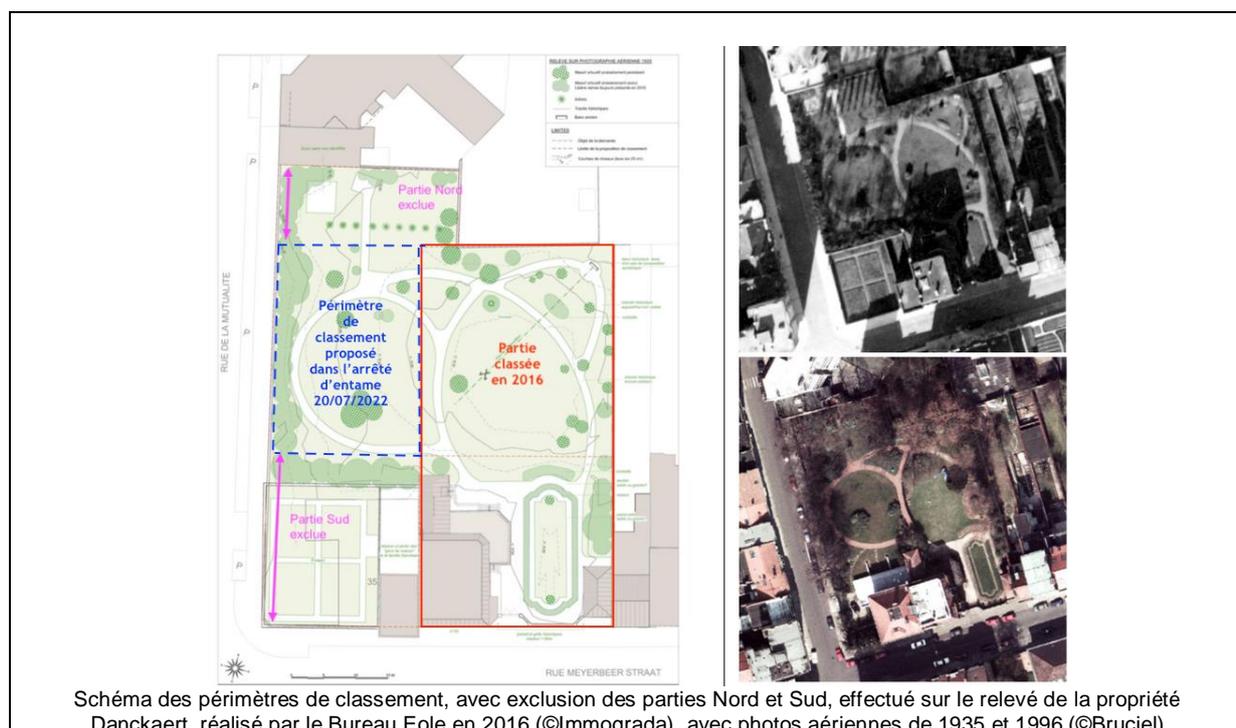
Bien que le Comité se réjouisse de l'annonce du classement, il a du mal à comprendre que le Secrétaire d'Etat annonce vouloir classer l'intégralité du jardin, alors qu'il en exclut les parties Nord et Sud.

Le Comité comprend l'exclusion de la partie Sud de la parcelle, partiellement construite. En revanche, l'inclusion de la partie Nord est indispensable d'un point de vue patrimonial car elle comprend non seulement **un alignement d'arbres centenaires** à haute tige, qui font

partie intégrante du jardin d'origine et forment le cadre paysager du chemin de promenade, mais également **une allée en pierres soigneusement appareillées, qui aboutit à un promontoire**. Cet ensemble -allée et promontoire- conçu, comme le restant du jardin sur base du nombre d'or, est toujours existant et en bon état de conservation.

Le Comité se demande si la déclaration de Pascal Smet, qui porte à confusion, ne serait pas une ultime dérobade afin d'ignorer la valeur patrimoniale du bien dans son ensemble pour une finalité mal définie et donc incompréhensible...

Le Comité encourage activement la Commune de Forest ainsi que la CRMS à réagir dans le sens de l'inclusion de la partie Nord dans le périmètre du classement, de manière à éviter de reproduire l'erreur que constituait le classement partiel de 2016 et afin que ce lieu emblématique puisse enfin être valorisé et profiter à tous, dans les meilleures conditions possibles.



**Le Patrimoine, c'est Notre Histoire !**  
**[www.notrehistoire.be](http://www.notrehistoire.be)**

**Contact :**  
**[quartiermeunier@gmail.com](mailto:quartiermeunier@gmail.com)**  
**0486 08 07 83 - 0477 81 37 97**

[NotreHistoire](http://www.notrehistoire.be) est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl en soutien à la proposition de la CRMS de classer une Villa art déco de Jean-Baptiste Dewin et l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. En juillet 2016, le Gouvernement a classé la Villa Dewin et une partie seulement du jardin. Sur la partie non classée, un promoteur terrain pour bâtir dans la partie du jardin non classé. 3 projets ont été soumis à l'enquête publique. Le Comité continue à se mobiliser pour la préservation de cet ensemble, avec une demande du classement de la totalité du jardin déposée en juillet 2021, qui est en cours actuellement.

**Comité du Quartier Meunier asbl - Forest**

Contact : [quartiermeunier@gmail.com](mailto:quartiermeunier@gmail.com) - <http://www.notrehistoire.be>  
Facebook : [Constantin Meunier](#) - Groupe Facebook : [Forest – Quartier Meunier – Notre Histoire](#)  
Twitter : [ClassementOui](#) - Instagram : [quartier.meunier](#)